

## Le Comité Ethique de l'APEI de Chambéry

V du 15 septembre 2017

### Contexte

La démarche éthique de l'APEI de Chambéry s'appuie sur la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM : « le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux » et contribue à la politique d'amélioration continue et de bientraitance voulue par l'Association.

### Le Comité Ethique qu'est-ce que c'est ?

Le Comité Ethique a pour but, de veiller au respect des valeurs fondamentales de l'Association, **d'assurer une mission de veille, d'offrir un espace d'échange collégial, de questionnement en toute liberté.**

Le Comité est saisi de toute question éthique :

- Relative aux situations des personnes accueillies dans les établissements et services de l'APEI de Chambéry,
- Susceptible d'interroger l'organisation, le fonctionnement et la vie de l'Association.

## **Exemples de situations pouvant amener à une réflexion éthique :**

- 1) Une personne est en fin de vie en établissement médicalisé. L'entourage familial ne souhaite pas d'acharnement thérapeutique ni que la personne soit maintenue en établissement.  
Le résident fait des allers-retours réguliers en hôpital. Le résident et sa famille n'ont pas formalisé de directives anticipées.  
Certains professionnels sont favorables à ce que la personne finisse sa vie en établissement en évitant des allers-retours en hôpital. Le positionnement institutionnel préconise que les personnes puissent décéder en hôpital, redoutant que des parents et ou des résidents soient insécurisés par des fins de vie en établissement, et que tous les moyens ne soient pas disponibles pour ce type d'accompagnement.
- 2) Dans une équipe de Foyer d'hébergement, il est décidé d'organiser l'accompagnement d'un groupe de résidents dans leur pratique du culte : la catéchèse ou la messe. L'accompagnement est régulier chaque quinzaine, il correspond à une demande des résidents. Une professionnelle refuse cet accompagnement au motif qu'elle est athée.
- 3) Un jeune mineur, déficient intellectuel, est interne la semaine en établissement. Il passe le week-end en alternance chez l'un ou l'autre de ses parents séparés et en conflit, qui assurent le transport. A l'occasion du retour en voiture du dimanche soir, de façon itérative, les professionnels présents sont inquiétés par l'attitude agressive, la maladresse à l'égard de son enfant et l'état d'ébriété supposé du parent.

## Qui peut solliciter le Comité Ethique ?

Les professionnels,  
Les familles,  
Les représentants légaux,  
Les personnes accueillies,  
Les partenaires.

## Pour quoi solliciter le Comité Ethique ?

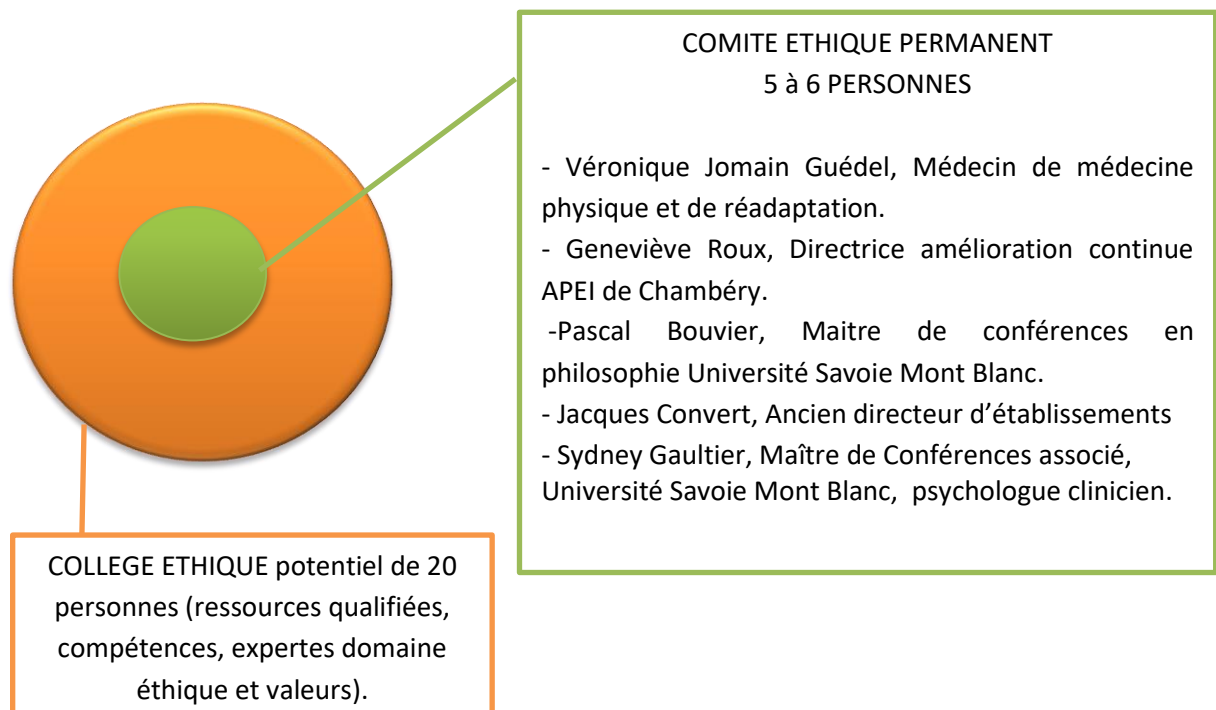
Les personnes concernées peuvent solliciter le Comité Ethique lorsque :

- Un conflit de valeurs ou de principes, de droit, de contraintes organisationnelles est rencontré,
- Une incertitude existe quant au choix à effectuer dans une situation professionnelle et ou institutionnelle.

afin de cheminer vers une décision équilibrée la plus juste possible, prenant en compte la singularité de la situation et l'intérêt général.

## Comment est constitué le Comité Ethique ?

Le Comité Ethique est composé de personnes internes et externes à l'APEI, dont l'expérience et les connaissances les rendent sensibles à la démarche éthique. Il est constitué ainsi :



Le Comité Ethique permanent détermine les moyens de son fonctionnement et anime la démarche. Il s'enrichit d'un collège de personnes ressources qualifiées qui participent à la réflexion en fonction des sujets à traiter.

## **Comment le Comité Ethique fonctionne-t-il, comment le saisir ?**

- Un formulaire de sollicitation du Comité Ethique est à votre disposition sur le site de l'APEI, rubrique Comité Ethique, et aux secrétariats des établissements et services,
- Il est réceptionné par le Comité permanent qui étudie les situations,
- Un accusé réception de la demande est adressé au demandeur
- Selon les situations, le demandeur pourrait être convié à participer au Comité Ethique,
- Le Comité Ethique, une fois réuni, émet un avis qui est communiqué au demandeur et au Conseil d'Administration.

Le respect de la confidentialité est assuré dans le cadre de la démarche éthique.